



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Ressources Humaines**

**Division des personnels enseignants**  
DPE2 – Bureau de gestion des remplacements  
Mél : ce.dpe@ac-clermont.fr

Clermont-Ferrand, le 14 avril 2022

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs  
Les personnels non titulaires bénéficiant d'un  
contrat à durée indéterminée

**Objet : Préparation de la rentrée 2022**

Vous êtes en contrat à durée indéterminée en qualité de personnel non titulaire au sein de l'académie de Clermont-Ferrand.

Afin de nous faire part de vos vœux pour l'année scolaire 2022/2023 et des éventuelles modifications intervenues concernant votre situation administrative ou personnelle, vous êtes invité à compléter un dossier accessible sur le portail colibris (lien <https://colibris>) avant le 5 mai 2022.

Ce dossier sera transmis pour avis et visé par votre chef d'établissement de rattachement, il sera ensuite soumis à l'avis des corps d'inspection de la discipline de votre 1<sup>er</sup> vœu.

A chaque étape de la procédure, l'application colibris vous enverra des messages électroniques et vous aurez accès aux avis saisis par le chef d'établissement et l'inspecteur de la discipline de votre premier vœu.

Les affectations à la prochaine rentrée scolaire dépendent des besoins restés vacants après le mouvement des personnels titulaires et l'affectation des stagiaires.

Les décisions d'affectation et les sollicitations se feront prioritairement par courrier électronique sur votre boîte professionnelle académique.

En l'absence de besoin vacant, vous devrez rejoindre l'établissement de rattachement administratif qui vous aura été notifié. Dans l'attente de sollicitation pour assurer des suppléances, vous vous verrez confier des activités pédagogiques dans la limite de l'obligation réglementaire de service au même titre qu'un enseignant titulaire en zone de remplacement.

Les services de la division des personnels enseignants restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le Recteur et par délégation,  
La cheffe de la Division  
Des personnels Enseignants,

Valérie LIONNE